

## FICHE DE RECRUTEMENT

### POSTE A PROFIL

# Chargé de mission harcèlement 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré auprès de la cellule départementale de prévention et de lutte contre le harcèlement entre élèves (Cellule NAH69)

Relais de la mission départementale, le chargé de mission est amené à accompagner les directeurs d'école et les chefs d'établissement ainsi que les équipes ressources dans le traitement des situations de harcèlement, son périmètre d'action concerne les écoles, collèges et lycées (publics et privés sous contrat) du Rhône.

#### ❖ Les missions du poste :

- Prévention et lutte contre les violences et le harcèlement scolaires
- Traitement des situations de harcèlement transmis à la connaissance de la cellule départementale NAH 69 en lien avec les référents départementaux :
  - Contact téléphonique par la cellule NAH69, recueil d'éléments lors d'une première écoute, explicitation du protocole, synthèse de la situation et report sur le tableau de suivi et le journal de bord
  - Supervision des courriers aux représentants légaux sur la prise en charge
  - Information de la saisine de la cellule d'une situation de harcèlement présumée au chef d'établissement ou à l'IEN et à l'ASS ou CTSS-C pour traitement
  - Accompagnement du traitement de la situation au sein de l'établissement ou de l'école par l'équipe ressource PHARe
  - Etayage méthodologique des équipes ressources des établissements, écoles ou circonscriptions selon les besoins
  - Prise en charge délocalisée en situation complexe (réception famille en DSDEN)
  - Suivi de la situation à 1 mois, 3 mois et 6 mois
  - Supervision de la saisie des fiches sur l'application « Stop harcèlement » ou document de travail sur la plateforme Stop au Harcèlement
  - Pilotage de l'élaboration de statistiques et analyse des faits de violence par la cellule administrative dédiée
  - Réalisation des bilans de l'activité départementale et rendu-compte aux référents départementaux.
  - Elaboration et proposition des réponses au rectorat et autres interlocuteurs,
  - Alerte aux référents
  - Coordination de la réalisation d'un bilan quantitatif et anonyme des cas traités dans le département, bilan qu'il transmet aux référents départementaux,
  - Contribution à la coordination de la cellule et préparation de la réunion hebdomadaire de l'ensemble des membres avec les référents départementaux
  - Contribution à la préparation et à l'animation des COPIL départementaux
  - Participation aux visio DGESCO des référents départementaux

- Aide à la mise en œuvre des politiques nationale, académique et départementale de lutte contre le harcèlement scolaire :
  - Participation à la mise en place de la politique éducative sur la thématique
  - Participation à la préparation des COPIL pHARe départementaux (COPIL internes EN et COPIL avec les partenaires)
  - Suivi du traitement des cas de harcèlement avec l'obligation des réponses sous 24 ou 48h pour le ministère
  - Animation du réseau des référents de circonscription et d'établissements pour la prévention sur le harcèlement (réunion, aide à la mission, accompagnement et notamment aide à la réalisation des protocoles, des 10h d'apprentissage...)
  
- Communication et travail avec les partenaires internes et externes :
  - Contribution au développement des événements en lien avec la thématique (Journée nationale, concours non au harcèlement ...)
  - Organisation du concours Non au harcèlement au niveau départemental
  - Participation aux réunions et formations d'initiative académique et/ou départementale

❖ **Compétences attendues :**

- Savoirs
  - Connaissance des problématiques liées au harcèlement entre élèves
  - Connaissance de l'institution et de son organisation 1er et 2nd degré
  - Connaissance des protocoles et méthodes de traitement des situations.
  
- Savoir-faire
  - Compétences rédactionnelles pour l'élaboration d'écrits professionnels (notes administratives, documents de présentation, bilans d'activités, invitations, ordre du jour...)
  - Animation d'une équipe
  - Supervision de l'activité de la cellule
  - Aptitude à l'analyse, à la synthèse
  - Sens de l'organisation, réactivité
  - Connaissance des logiciels de bureautique.
  
- Savoir-être
  - Qualité d'écoute
  - Devoir de confidentialité
  - Disponibilité
  - Capacité de travail en équipe
  - Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation
  - Loyauté et capacité à rendre compte à sa hiérarchie
  - Etre force de proposition
  - Autonomie.

❖ **Conditions pour postuler (courrier de motivation, CV...) et conditions d'exercice :**

Les enseignants et CPE qui souhaitent faire part de leur candidature déposeront une demande (CV et lettre de motivation) adressée à Cyrille Seguin, IA-DAASEN, [ce.ia69-cab@ac-lyon.fr](mailto:ce.ia69-cab@ac-lyon.fr) et Yann Pierné, CT-SSFE et référent départemental NAH69, [ce.ia69-ascteleves@ac-lyon.fr](mailto:ce.ia69-ascteleves@ac-lyon.fr)

La date limite de candidature est fixée au 12 février 2024.

- Poste ouvert aux personnels enseignants (1<sup>er</sup> et 2d degrés) et d'éducation
- Poste placé sous la responsabilité de :
  - Cyrille SEGUIN, IA- DAASEN du Rhône, pilote de la mission départementale de prévention et de lutte contre le harcèlement entre élèves et superviseur départemental du programme de lutte contre le harcèlement à l'école (pHARe)
  - Yann PIERNE, Conseiller Technique – Service Social en Faveur des Elèves et référent départemental NAH69 et superviseur départemental du programme de lutte contre le harcèlement à l'école (pHARe)
- Temps de travail : temps plein
- Lieu d'exercice : DSDEN du Rhône
- Prise en charge des frais de mission dans le cadre du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.